

Formation Maintien & Actualisation des Compétences (MAC) des Sauveteur Secouriste Du Travail (SST)

L'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du Code du Travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail.

De plus, cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du Code Pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

PUBLIC CONCERNE

- ✓ Sauveteur Secouriste du Travail

FINALITÉS DE LA FORMATION

- ✓ Valider les compétences du SST

OBJECTIF DE LA FORMATION

- ✓ Maintenir les compétences du SST

PRE-REQUIS

- ✓ Etre titulaire d'un certificat de sauveteur-secouriste du travail en cours de validité.
- ✓ Le recyclage est obligatoire pour conserver la validité du certificat SST

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée	1 jour
Calendrier	27 janvier - 23 mars - 20 juin - 28 novembre 2016
Horaires	08h30 - 17h00
Lieu	DATA FP Centre commercial d'Aillot Place des Pyrénées 81100 CASTRES
Coût stagiaire	€ HT (hors frais de restauration)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Simulations d'accidents
- ✓ Exercices pratiques au moyen de trois mannequins (adulte enfant et bébé)
- ✓ Défibrillateur automatique externe de formation adaptable aux mannequins
- ✓ Documents de cours remis aux stagiaires
- ✓ Nombre de participants : Minimum 4 personnes / maximum 10 personnes

Responsable formation
Valéry NGNIAH

Assistante Formation
Martine SABLAYROLLES

PROGRAMME

Domaine de Compétence 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ✓ Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ✓ Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✓ Etre capable d'associer au (x) signe(s) décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ✓ Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- ✓ Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- ✓ Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- ✓ Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ✓ Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- ✓ Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ✓ Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

Domaine de Compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ✓ Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

- ✓ Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- ✓ Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ✓ Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre